



23-2024

DELIBERATION N°2
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 9 Avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 13

Absents excusés : 1

L'an deux mil vingt-deux, le 9 avril 2023, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : le 27 mars 2024

Présents : Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Didier MASSACRIER, Christophe VACHERON ; Isabelle BRUNEL., Julien DELHEUR, Hervé DUQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN.

Absents excusés : Valérie GUILLAUME donne pouvoir à F MILLET

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND,

Objet : Approbation du budget primitif 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu la délibération n°2020-03 du 30 mai 2020 portant sur les délégations consenties au Maire ;
Vu l'avis de la commission finance du 09 février 2023 ;
Vu le cfu 2023 de la commune et du CSG

Considérant qu'il y'a lieu de procéder au vote du budget primitif de la mairie de Saint-Georges Haute Ville pour l'exercice 2024 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ;
Considérant que le budget primitif de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M 57 simplifiée et abrégée. Le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20240409-delib2tecm42024-DE

Commune de Saint-Georges-Haute-Ville, séance du conseil municipal du 9 avril 2024

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/04/2024

M. le Maire invite M. MASSACRIER à présenter ce dossier.

Inscriptions en fonctionnement 2024

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	679 588.14 €	1 153 861.40 €	1 153 861.40 €
Recettes	760 325.68 €	1 153 861.40 €	1 153 861.40 €
Différence (D-R)	-80 737.54 €	0.00 €	0.00 €

Inscriptions en investissement 2024

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses	249 590.41 €	1 165 580.58 €	1 165 580.58 €
Recettes	31 128.75 €	1 165 580.58 €	1 165 580.58 €
Différence (D-R)	218 461.66 €	0.00 €	0.00 €

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide d'approuver le budget primitif 2024.**

14 voix sur 14 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 15/04/2024

La secrétaire, Marie Claire JASSERAND

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 15/04/2024